



COMITÉ DE VIGILANCE

LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA R UNION
DU 27 MARS 2019

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.....	1
4	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2018	1
5	VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2019	3
6	ACTIONS DE SUIVI.....	4
6.1	Identification de nouveaux représentants des citoyens	4
6.2	Modification des alarmes de recul (machineries lourdes) et validation de la diminution du bruit au Club du Faisan	4
6.3	Mise en ligne du site Internet du Comité.....	6
7	RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	7
7.1	Retour sur les travaux de l'année écoulée	7
7.2	Mise à jour sur la phase 3A – aperçu des travaux et autorisations.....	8
7.3	Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules	9
8	CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE EN 2018	12
9	TRAVAUX DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	12
10	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	14
10.1	Registre des plaintes.....	14
10.2	Registre des visites du MELCC.....	14
11	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	14
11.1	Divers.....	14
11.2	Prochaines réunions	16

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier annuel 2019
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre de 2019. Il souligne la présence de Virginie Simard et Mauro Duarte, de l'Université de Sherbrooke, qui présenteront un projet réalisé sur la propriété de WM.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 12 décembre 2018 est approuvé par les membres.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'aimerais revenir sur l'utilisation des terrains acquis par WM le long du boulevard Saint-Joseph. WM avait parlé de les utiliser à des fins communautaires.</i></p> <p><i>Il y a déjà eu des discussions sur la possibilité d'aménager un écocentre à cette extrémité de la ville. Y aurait-il assez d'espace à cet endroit?</i></p>	<p>M. Dussault demande si le membre souhaite aborder ce point en varia de la présente rencontre, ou s'il préfère l'ajouter au calendrier annuel. Il est convenu d'en faire un point varia.</p>

4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2018

Le rapport annuel 2018 est approuvé par les membres.

M. Craft explique qu'un effort a été réalisé afin d'en améliorer l'aspect visuel, et valide que cela convient aux membres.

Puis, M. Dussault valide avec les membres la procédure pour la diffusion du rapport : celui-ci serait transmis à une série d'intervenants du milieu et aux médias, avec un communiqué de presse. Il explique que le communiqué et le rapport permettent de faire connaître les travaux du Comité et de promouvoir son site Internet.

Il est suggéré que, comme les années précédentes, le communiqué soit préparé par Transfert, puis validé par le président. Les membres indiquent être en accord avec la procédure proposée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Serait-il possible de situer les propriétés acquises par WM sur la vue aérienne?</i></p> <p><i>S'agit-il des deux terrains à gauche, sur le boulevard Saint-Joseph?</i></p>	<p>M. Dussault confirme qu'il s'agit bien de ces terrains.</p>
<p><i>Si je comprends bien, la troisième maison, acquise mais non démolie, est à droite du terrain, sur le boulevard Saint-Joseph également?</i></p>	<p>M. Dussault indique qu'il s'agit de la troisième résidence à partir de l'entrée du site (située à droite sur la vue aérienne).</p>
<p><i>Cette résidence est donc un peu isolée, dans un boisé?</i></p>	<p>M. Lacombe localise cette résidence sur une carte.</p> <p>M. Craft suggère d'afficher cette carte à l'écran plus tard dans la rencontre, pour le bénéfice de l'ensemble des membres.</p>
<p><i>Le rapport annuel contient une référence au site Internet.</i></p>	<p>M. Dussault confirme, mais suggère de mentionner le site Internet dans le communiqué afin d'accroître sa visibilité.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Mentionner le site Internet du Comité dans le communiqué de diffusion du rapport annuel

5 VALIDATION DU CALENDRIER ANNUEL 2019

M. Dussault présente le calendrier proposé pour 2019, qui contient les thèmes qui seront abordés lors de chaque rencontre. Celui-ci est semblable au calendrier annuel 2018, à l'exception de deux présentations à la présente rencontre, soit :

- Projet de recherche de valorisation du lixiviat par irrigation de saules
- Travaux de recherche menés par l'Université de Sherbrooke sur le site

Le calendrier peut être consulté à l'annexe 3.

Il rappelle qu'un point varia est prévu à chaque rencontre et encourage les membres à proposer de nouveaux sujets en cours d'année, en fonction de leurs intérêts ou de l'actualité.

Puis, il sollicite l'avis des membres sur le calendrier proposé.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il des intervenants municipaux qui vérifient le calcul derrière les deux fonds acheminés à la Ville?</i>	Un représentant de la Ville rappelle que le fonds d'action environnementale peut être utilisé par la Ville. M. Roger Leblanc, directeur du Service du développement durable et de l'environnement, a d'ailleurs présenté son utilisation en 2018 lors de la dernière réunion.
<i>Je souhaite surtout savoir qui est chargé de vérifier le montant versé par WM, en lien avec le tonnage enfoui. Est-ce qu'un intervenant municipal s'en charge, ou il s'agit du rôle du Comité?</i>	M. Dussault explique qu'après chaque trimestre, WM doit transmettre au ministère le tonnage reçu ainsi qu'une attestation à la Ville, et ce, dans un délai de 30 jours. M. Dussault suggère de présenter au Comité le canevas de la lettre transmise à la Ville. Il suggère également d'interpeller M. Roger Leblanc pour qu'il précise les vérifications faites du côté de la Ville. M. Craft demande si les membres souhaitent aborder ce thème à la prochaine rencontre ou à celle de décembre, où la contribution à ces fonds sera abordée. Il est convenu d'attendre à la rencontre de décembre. Finalement, M. Craft rappelle que le contrôle des fonds n'est pas inclus dans le mandat dont s'est doté le Comité.

ACTIONS DE SUIVI :

- Lors de la dernière rencontre de 2019, demander à M. Leblanc de présenter le processus de vérification des fonds versés par WM
- Lors de la dernière rencontre de 2019, présenter le canevas des lettres transmises à la Ville pour attester du tonnage reçu à chaque trimestre

6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 IDENTIFICATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DES CITOYENS

M. Dussault explique que compte tenu de la faible représentation du Club du Faisan aux dernières rencontres du Comité, il a assuré un suivi avec Mme Faucher, représentante de ce secteur au Comité, afin de nommer de nouveaux membres.

Mme Faucher ajoute que le recrutement constitue un défi, mais que ce thème est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil d'administration du Club du Faisan.

M. Dussault suggère de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

ACTION DE SUIVI :

- Ajouter un point sur l'identification de nouveaux représentants des citoyens à l'ordre du jour de la prochaine rencontre

6.2 MODIFICATION DES ALARMES DE REcul (MACHINERIES LOURDES) ET VALIDATION DE LA DIMINUTION DU BRUIT AU CLUB DU FAISAN

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations, rappelle que :

- Une plainte a été formulée au Comité lors de la rencontre du 5 septembre 2018 concernant des bruits d'alarmes de recul perceptibles au Club du Faisan
- Des alarmes de recul, de type « *white noise alarm* », ont été testées avec succès par WM
- Ces alarmes font un bruit de pression d'air, qui se disperse davantage tout en restant perceptible pour les gens autour. Leur intensité varie aussi en fonction du bruit ambiant.

Depuis la fin de 2018, l'ensemble des machineries lourdes utilisées par WM sur le site sont équipées de ces nouvelles alarmes.

Puis, il invite la représentante du Club du Faisan au Comité à indiquer si cette mesure a eu l'effet escompté. Elle mentionne que, pour la première fois, ces nouvelles alarmes ont été perceptibles pendant la semaine précédant la rencontre. À l'exception de cette période, la mesure a fait une différence notable, et elle remercie WM au nom de son voisinage.

M. Lamothe précise que WM travaille présentement à l'extrémité sud du site, soit à proximité du Club du Faisan. Lorsque cette berme sera complétée, les travaux reprendront au nord du site.

M. Dussault remercie la membre pour sa vigilance et souligne sa contribution à la solution.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous prévoyez, plus tard, revenir faire des travaux au sud de la propriété?</i>	M. Lamothe répond que les travaux au sud sont terminés pour l'instant. Il est possible que WM y revienne, mais cela n'est pas prévu d'ici la fin de l'année.

Puis, un membre demande que soient situés à l'écran les terrains où des résidences ont été acquises, puis démolies.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Jusqu'où s'étendent les terrains privés près du site? Vont-ils jusqu'aux lignes d'Hydro-Québec?</i>	M. Lacombe confirme que les terrains sont adjacents à la propriété de WM. Hydro-Québec détient une servitude afin de pouvoir circuler sur ces terrains.
<i>Ces terrains acquis créent donc une zone tampon entre le site et le boulevard Saint-Joseph.</i>	M. Lacombe confirme. M. Dussault précise que WM n'est pas propriétaire de l'ensemble du boisé.
<i>La bande déboisée, visible au bas de la vue aérienne, a-t-elle été déboisée dans le cadre des opérations du site?</i>	M. Lacombe indique que le déboisement a plutôt été réalisé pour le passage d'une ligne d'électricité. Il ajoute que le boisé appartient à WM à environ 85 %, mais qu'il reste quelques propriétés qui bordent le boulevard St-Joseph.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'acquisition de ces terrains constitue un bon geste pour le voisinage. Pour les voisins immédiats, ça doit parfois être moins agréable, selon la direction des vents.</i>	M. Dussault précise que, d'après les commentaires reçus, ce ne sont pas les odeurs qui semblent incommoder les voisins immédiats. Idéalement, les résidences acquises sont conservées afin d'être valorisées. WM développe d'ailleurs un projet en collaboration avec le GARAF, et pourra le présenter plus tard cette année, lorsqu'il sera confirmé.
<i>Où se situe la limite nord de votre propriété?</i>	M. Lacombe répond que la rue du Cordeau constitue la limite nord de la propriété.
<i>Le boisé au nord sert donc de zone tampon.</i>	
<i>Les cellules additionnelles, pour lesquelles WM avait déposé une demande d'autorisation, étaient situées à cet endroit.</i>	M. Dussault confirme que c'est bien le cas.
<i>Il y aurait donc de l'espace pour des cellules additionnelles au nord de la propriété.</i>	M. Dussault acquiesce. C'était d'ailleurs ce qui avait été proposé par WM à l'époque.
<i>Dans l'éventualité où vous aménagerez ces cellules, faudrait-il agrandir votre propriété afin de maintenir une zone tampon?</i>	M. Dussault précise que le maintien d'une zone tampon boisée était prévu dans les plans présentés au ministère.

6.3 MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET DU COMITE

M. Dussault rappelle que, comme mentionné dans un courriel transmis aux membres, le site Internet du Comité a été mis en ligne.

À la demande des membres, deux ajouts ont été faits :

- Un bouton « retour vers le haut de la page » a été ajouté à l'ensemble des pages
- La vue aérienne a été bonifiée par la mise en relief des zones et infrastructures du site

Les membres indiquent que les ajustements apportés au site leur conviennent.

7 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

7.1 RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNEE ECOULEE

M. Lacombe présente un récapitulatif des travaux réalisés sur le site en 2018 (principalement sur la cellule 3A) :

- Aménagement de nouvelles tranchées de captage du biogaz dans la cellule 3A, et raccordement au système d'aspiration
- Stabilisation de talus et plantation d'arbres côté nord, en collaboration avec le GARAF
 - Un suivi est réalisé par le GARAF dans l'ensemble des secteurs reboisés pour assurer la bonne implantation de la végétation et minimiser les pertes.
- Continuité de la stabilisation des berges dans le ruisseau Paul-Boisvert, en collaboration avec le GARAF
 - Ce projet fait suite à des inquiétudes citoyennes concernant l'érosion des berges. WM a donc impliqué le GARAF et des consultants pour identifier des solutions.
 - La solution privilégiée consiste à planter des tiges de saules sur les berges, afin que celles-ci repoussent de façon naturelle et stabilisent les berges. À travers le GARAF, des étudiants ont été impliqués dans la plantation et le suivi de ces tiges.
 - En 2018, les étudiants ont réalisé de l'entretien sur les tiges plantées l'année précédente. Il a été possible de constater une amélioration au niveau de l'érosion des berges. L'entretien se poursuivra en 2019.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Concernant tout le reboisement réalisé sur site, avez-vous l'intention, un jour, d'exploiter le bois?</i>	M. Lacombe répond que non.
<i>Les travaux d'aménagement de tranchées de biogaz vont-ils s'échelonner sur toute l'année?</i>	M. Lacombe répond que oui. Ces travaux font partie des opérations régulières de WM, et l'aménagement des tranchées est coordonnée avec l'enfouissement des déchets dans les différents secteurs.

7.2 MISE A JOUR SUR LA PHASE 3A – APERÇU DES TRAVAUX ET AUTORISATIONS

Aperçu des travaux

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, présente les travaux prévus en 2019 :

- Aménagement de nouvelles tranchées de captage du biogaz dans la cellule 3A
 - WM prévoit aménager cinq nouvelles tranchées en 2019, qui seront raccordées au système d'aspiration central dès que le biogaz commencera à être produit
 - L'aménagement de ces tranchées pourra durer quelques semaines, et il est possible que des odeurs soient générées. Une alerte odeur est d'ailleurs en vigueur pour cette raison, et d'autres devraient être émises en 2019.
- Recouvrement final des talus nord, ouest et sud
 - Le recouvrement final du talus sud sera réalisé sur toute sa longueur, avec des géomembranes.
 - Une partie des talus ouest et nord seront également réalisés.
 - Au total, cela représente 3,7 hectares.
- Plantation de saules
 - Ce projet fait l'objet d'une présentation plus détaillée au point 7.3 de la présente rencontre.

Autorisations

M. Dussault fait le point sur les autorisations de la phase 3A. Il explique que depuis le début de l'exploitation de la phase 3A, les tonnages reçus au site sont moins élevés que le maximum qui avait été autorisé par le gouvernement, et qu'au rythme actuel des opérations, le site n'aura pas atteint sa pleine capacité en septembre 2020.

WM a donc fait une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la modification de son décret afin de pouvoir compléter les opérations d'enfouissement au-delà des sept années permises, soit septembre 2020, en vue de combler le volume autorisé. La demande vise à retirer la date de fermeture, tout en respectant le tonnage total prévu dans l'autorisation (2,3 millions de tonnes).

En date du 1^{er} janvier 2019, le site avait une capacité résiduelle de plus de 600 000 tonnes. En 2019, WM prévoit recevoir environ 200 000 tonnes de matières.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je crois que vous avez fait une demande d'autorisation pour le site de Sainte-Sophie?</i>	M. Dussault confirme qu'une demande est en cours pour l'agrandissement du site de Sainte-Sophie.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Prévoyez-vous agrandir également le site de Saint-Nicéphore?</i>	M. Dussault rappelle qu'une cause légale sur la validité du référendum sera prochainement entendue par les tribunaux. Le jugement rendu par les tribunaux aura un impact important pour la suite des choses et la poursuite des activités.
<i>Si vous prévoyez recevoir 200 000 tonnes en 2019, le site devrait être plein vers la fin de 2021?</i>	M. Dussault répond qu'avec les données connues, WM estime pouvoir opérer le site jusqu'à la fin de 2021 ou le début de 2022. La durée de vie réelle du site pourrait varier en fonction des contrats obtenus et perdus, et des ententes avec les transporteurs.
<i>Est-ce qu'un tonnage maximum annuel sera inscrit dans le décret?</i>	M. Dussault répond qu'il s'attend à ce que le tonnage annuel maximal autorisé ne soit pas différent de ce qu'il est actuellement. D'ailleurs, le tonnage reçu au cours des prochaines années devrait être largement en-deçà du tonnage autorisé pour l'année 2018 (soit de 430 000 tonnes).
<i>Si je comprends bien, votre demande consiste à dépasser la date de fin inscrite dans le décret, donc à aller au-delà de 2020?</i>	M. Dussault confirme que WM souhaite retirer la date prévue dans le décret. Il précise qu'au moment de donner ses autorisations, en 2013, le ministère s'attendait à ce qu'un tonnage plus important soit acheminé au site chaque année. Bref, WM ne souhaite pas accroître la quantité totale de matières enfouies, mais simplement prolonger la durée pendant laquelle il pourra l'exploiter afin de compléter la cellule en fonction du tonnage autorisé.

7.3 PROJET DE VALORISATION DU LIXIVIAT PAR IRRIGATION DE SAULES

M. Lacombe explique que WM accueillera un projet expérimental de valorisation du lixiviat de saules au site de Saint-Nicéphore.

Le projet consiste à :

- Réaliser une plantation de saules de 10 hectares sur la phase 1 du site, qui ne génère presque plus de biogaz.

- Irriguer ces saules avec le lixiviat de cette même zone, riche en nutriments, afin d'augmenter la production des tiges et de les commercialiser (sous forme de murs antibruit, de biomasse ou de paillis).
- Par le fait même, traiter naturellement le lixiviat, qui sera absorbé par les racines de saules, et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la présence de saules

Pour réaliser ce projet, WM a établi un partenariat avec la firme Agro-Énergie, basée à Saint-Roch-de-l'Achigan, qui travaille à développer cette technologie. Par ailleurs, un projet pilote est en cours depuis environ un an au site de Sainte-Sophie.

Au site de Saint-Nicéphore, la plantation devrait avoir lieu en juin, afin d'éviter les grandes chaleurs de l'été. WM a également l'intention d'interpeller le GARAF, qui pourra notamment évaluer l'impact de la présence des saules sur la faune.

Finalement, M. Lacombe précise que même si les saules seront commercialisés, une partie de la plantation sera présente en permanence au site. Les saules devraient mesurer, à terme, de 20 à 25 pieds.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si j'ai bien compris, vous allez pomper le lixiviat contenu dans le sol et le reverser par-dessus, pour arroser les saules. Y a-t-il des risques de ruissellement, vers le ruisseau Boisvert, par exemple?</i>	<p>M. Lacombe précise que les installations seront reliées à un système météo. Ainsi, en cas de précipitations abondantes, l'irrigation sera interrompue. Il précise également que l'irrigation se fera par un système goutte-à-goutte.</p> <p>Des mesures pour empêcher le ruissellement seront d'ailleurs incluses dans la demande d'autorisation, qui sera déposée au ministère le lendemain de la rencontre.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous eu des problèmes de ruissellement au site de Sainte-Sophie?</i>	<p>M. Lacombe donne des précisions sur l'avancement du projet au site de Sainte-Sophie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les saules ont été plantés, mais le système d'irrigation n'est pas encore raccordé. • En attendant, Agro-Énergie utilise le lixiviat du site pour faire des tests à Saint-Roch-de-l'Achigan, en simulant différents scénarios de précipitations. • Les résultats préliminaires sont très concluants : les racines absorbent jusqu'à 40 mm de précipitations (le maximum testé), et les saules produits sont de bonne qualité.
<i>Avez-vous une idée de la quantité d'eaux de lixiviation qui pourraient être traitées grâce à ce système?</i>	M. Lacombe estime que 40 000 m ³ d'eaux pourraient être traitées grâce aux saules.
<i>À quelle proportion des eaux que vous générez cela correspond-t-il?</i>	M. Lacombe explique que cela correspond à 10 à 20 % des eaux totales de lixiviation générées par WM. Il ne serait pas possible d'irriguer les saules avec les eaux des secteurs en exploitation, qui sont trop chargées, mais uniquement avec celles provenant de la phase 1.
<i>Y a-t-il un danger lié au fait que la phase 1 a été réalisée avec des procédés différents au niveau du captage des biogaz?</i>	M. Lacombe rappelle que WM continue de pomper les eaux de lixiviation de l'ancien site et d'en analyser les charges. Ces données ont été présentées à Agro-Énergie, qui a indiqué être en mesure d'utiliser sa technologie.
<i>Sur quelle durée ce projet va-t-il s'échelonner?</i>	<p>M. Lacombe indique qu'il s'agit d'un projet permanent, qui aura des retombées positives à différents niveaux.</p> <p>M. Craft valide qu'il sera possible de faire des suivis permanents de ce projet. M. Lacombe acquiesce, en ajoutant que les saules auront entre 6 et 7 pieds de hauteur lors de la visite de site de l'automne 2019.</p>

8 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE EN 2018

M. Lacombe rappelle que le fonds de fermeture constitue une exigence du ministère, qui souhaite s'assurer que des sommes seront disponibles pour les travaux de post-fermeture du site et les suivis environnementaux, et ce, pour un minimum de 30 ans.

Au site de Saint-Nicéphore, le montant nécessaire est estimé à 4,8 M \$, et c'est en fonction de ce montant qu'est calculée la contribution à verser pour chaque tonne de matière enfouie au site (incluant les sols de recouvrement). En 2013, cette contribution avait été fixée à 1,57 \$/m³. Le décret prévoyait que ce montant serait révisé après 5 ans. Ainsi, en septembre dernier, grâce aux très bons rendements obtenus dans la fiducie, le ministère a accepté de revoir cette contribution à la baisse (0,93 \$/m³). La prochaine révision du montant aura lieu en 2023, soit dans 5 ans.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment expliquez-vous cette diminution importante de la contribution à verser, malgré la diminution du tonnage reçu au site?</i>	M. Lacombe explique que les rendements de la fiducie ont été plus élevés que prévu. Par ailleurs, pour simplifier la gestion administrative, WM calcule la contribution à verser à partir du montant en tonnes, en considérant qu'une tonne équivaut à 1 m ³ . Cette conversion fait en sorte que le montant versé annuellement est légèrement supérieur au montant requis, et cette différence a été prise en compte lors de la révision.
<i>Les données du tonnage pour ce fonds et celui versé à la Ville sont différentes. Est-ce parce que, dans ce cas-ci, vous incluez les sols de recouvrement?</i>	Un représentant de la Ville acquiesce.

9 TRAVAUX DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Virginie Simard et Mauro Duarte, étudiants à la maîtrise en génie civil de l'Université de Sherbrooke, réalisent une présentation sur un projet de recherche mené sur le site.

Ce projet de recherche vise un double objectif :

1. Tester l'efficacité de différents types de recouvrement pour limiter les infiltrations d'eau (et donc la quantité de lixiviat générée)

2. Contribuer à l'avancement de la science en validant une méthode de recherche, celle des lysimètres (des contenants enfouis dans le sol qui collectent les infiltrations d'eau)

L'été dernier, l'équipe a réalisé la conception des lysimètres ainsi que la construction des installations du projet. Depuis, les équipes ont entamé la collecte de données, qui s'échelonne sur trois ans. Des résultats préliminaires seront produits sous peu.

M. Lacombe ajoute que plusieurs intervenants ont été mis à contribution, notamment des acteurs locaux pour la construction des infrastructures et des fournisseurs de WM pour les géosynthétiques des lysimètres.

Une vidéo décrivant ce projet est présentée, mais sera transmise par courriel aux membres en raison de difficultés techniques. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=z4kyp8QCa>

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quel endroit sur le site ce projet est-il réalisé?</i>	Mme Simard répond que les installations sont situées sur la phase 1, devant le centre de traitement des eaux.
<i>Vous avez mentionné que certains instruments de mesure fonctionnaient moins bien durant l'hiver. La fonte des neiges doit toutefois être importante à prendre en considération, si vous travaillez sur les infiltrations?</i>	M. Duarte précise qu'il n'y a pas eu de bris d'équipement durant l'hiver, et que cet arrêt était prévu lorsque la recherche a été planifiée.
<i>J'aimerais en savoir plus sur les solutions que vous souhaitez identifier.</i>	M. Duarte répond que l'équipe souhaite identifier un design de recouvrement optimisé, qui réduirait les infiltrations d'eaux. M. Lacombe ajoute que ce projet permettra également de modéliser les infiltrations d'eau au site, et ainsi de prendre de meilleures décisions pour le Québec et le Nord-Est américain, qui doivent composer avec la neige.
<i>Si je comprends bien, votre projet est particulièrement pertinent lorsque le recouvrement n'est pas réalisé avec des géomembranes?</i>	M. Duarte répond que le projet est pertinent pour tous les types de recouvrement, en argile comme en géomembranes. Les membranes sont d'ailleurs simulées dans les installations.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que toutes les personnes impliquées sont des étudiants à la maîtrise?</i>	Mme Simard répond que l'équipe était très diversifiée, et comprenait, par exemple des stagiaires internationaux ainsi que des stagiaires de l'Université de Sherbrooke.

ACTION DE SUIVI :

- Transmettre aux membres, par courriel, la vidéo présentant les travaux de recherche menés par l'Université de Sherbrooke sur le site

10 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

10.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique qu'aucune plainte n'a été formulée depuis la dernière rencontre.

Il souligne toutefois avoir reçu, la veille de la rencontre, un message d'un citoyen concernant des bruits de pompe en provenance du site. Cette personne avait déjà signalé ces bruits et WM avait proposé de réaliser des tests acoustiques, mais elle avait ensuite mentionné ne plus les entendre.

Après validation, aucune pompe n'est en fonction sur le site depuis le début de l'hiver, ce qui confirme que le site n'est pas à l'origine des bruits entendus par le citoyen. Un suivi a été réalisé auprès de celui-ci pour fournir ces explications.

10.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique que deux visites du MELCC ont eu lieu le début de l'année, soit le 1^{er} février et le 21 mars. Aucun commentaire particulier n'a été formulé.

11 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

11.1 DIVERS

M. Dussault rappelle l'intervention d'un membre en début de rencontre sur les usages potentiels des terrains acquis. Il invite les membres à échanger à ce sujet.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il a déjà été discuté d'aménager un deuxième écocentre à cette extrémité de la ville. Cela éviterait aux citoyens de trop se déplacer pour déposer leurs matières.</i></p> <p><i>L'écocentre existant est-il celui de la Ville ou de la MRC?</i></p>	<p>Un représentant de la Ville indique que l'écocentre est géré par la MRC. La MRC ne s'est toutefois pas encore positionnée sur le besoin d'agrandir l'écocentre actuel ou d'en aménager un second sur le territoire.</p>
<p><i>Il n'y a donc aucune mention d'un deuxième écocentre dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)?</i></p>	<p>Le représentant de la Ville confirme que le PGMR mentionnait un possible partenariat avec WM pour un deuxième écocentre.</p>
<p><i>Si je me souviens bien, un deuxième écocentre était prévu dans le cadre du projet d'agrandissement?</i></p>	<p>M. Dussault explique que WM s'était engagé à réserver une aire pour un écocentre et que la disponibilité de cette aire a été communiquée aux instances. À ce jour, aucune demande n'a été formulée.</p>
<p><i>Est-ce possible pour les citoyens d'apporter leurs déchets directement au site, si ceux-ci ne sont pas acceptés à l'écocentre?</i></p>	<p>M. Dussault confirme que le service est offert aux citoyens (ce service est toutefois payant).</p>
<p><i>Si je comprends bien, un terrain était déjà réservé pour un éventuel écocentre avant l'acquisition des trois nouveaux terrains.</i></p>	<p>M. Dussault explique que le terrain réservé était situé ailleurs sur la propriété, plus loin des résidences, afin de limiter l'impact sonore d'un écocentre (en raison du dépôt des matières dans les conteneurs).</p> <p>Il invite les membres à formuler d'autres suggestions pour l'utilisation de ces terrains. Il rappelle que WM projette notamment de créer un laboratoire en collaboration avec le GARAF et la commission scolaire. Le Comité sera avisé de façon prioritaire lorsque WM pourra donner plus de détails sur ce projet.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'aurais une autre idée, soit de créer un stationnement incitatif pour encourager le covoiturage.</i>	M. Dussault prend note de la demande, en soulignant qu'il faudrait vérifier avec la Ville s'il y a un besoin à ce niveau.
<i>Le Conseil régional de l'environnement travaille actuellement sur des projets de covoiturage.</i>	
<i>Il y a également un intervenant de la MRC qui travaille sur ce dossier.</i>	<p>Un représentant de la Ville explique que deux stationnements incitatifs sont présents sur le territoire de Drummondville. Par ailleurs, la Ville rendra public son plan de mobilité durable en septembre, qui pourrait prévoir l'aménagement de nouveaux stationnements incitatifs. Si c'est le cas, des démarches seront mises en place pour en déterminer l'emplacement.</p> <p>M. Dussault confirme que WM devrait s'arrimer à un plan régional. Il ajoute que WM souhaite utiliser ces terrains pour des projets environnementaux, et préférerait, si c'est possible, ne pas avoir à les déboiser.</p>

11.2 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Il rappelle que la prochaine rencontre aura lieu le 12 juin 2019 et qu'elle portera principalement sur le suivi environnemental des eaux.

Puis, il annonce que Mme Céline Burdet, représentante du secteur socioéconomique, quitte ses fonctions à la Chambre de commerce. Il la remercie pour son engagement actif au Comité. À son tour, Mme Burdet remercie les membres et souligne la qualité de leur travail, tout en réitérant l'importance de s'impliquer pour la préservation de l'environnement.

Un nouveau représentant sera désigné pour remplacer Mme Burdet au Comité.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 30.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion